DÉCOUVRIR LE SITE INTERNET

DÉCOUVRIR LE SITE INTERNET

les Pêcheurs de Bretagne

LA LETTRE

Édito

L'Europe a finalement trouvé un compromis. Du moins sur la question des rejets. Alors que la Commission recommandait le « zéro rejet », le Conseil et le Parlement sont parvenus à un accord moins radical.

Il n'empêche que la question des rejets reste problématique pour les professionnels de la mer. Tous restent dans l'incertitude tellement les systèmes sont complexes. Comment les bateaux vont-ils pouvoir gérer concrètement les nouvelles exigences européennes ? Les délais d'application sont-ils réalistes ? Quels moyens seront-ils employés pour vérifier les rejets ? Autant de questions qui restent en suspens... à Bruxelles.

Pendant ce temps, *Les Pêcheurs de Bretagne* continuent d'avancer sur la question de la gestion de la ressource. L'organisation professionnelle fait le choix d'agir en amont de la question des rejets (*voir article sur les programmes de sélectivité*). L'Organisation de producteurs (OP) travaille sur deux pistes complémentaires : l'élaboration d'un grand projet de sélectivité en mer Celtique qui débutera en fin d'année et sa participation au programme GEPETTO et UEGC qui réfléchissent à la mise en place des plans de gestion à long terme.

Patrice Donnart
Président des Pêcheurs de Bretagne

Sommaire

Zoom sur...
La question des rejets...
Dossier
PCP, les avis scientifiques
Repères
Des aires marines protégées au large de l'Ecosse
Projet
Amélioration de la sélectivité...
Les rejets
Le calendrier dans les zones de pêche des pêcheurs de Bretagne
Brèves...
Portrait
Le père, la mer, le fils...

Zoom sur...

La question des rejets au cœur de la nouvelle PCP

La nouvelle Politique commune des pêches, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2014, introduit l'obligation de débarquer tout ou partie des captures. Une réglementation légèrement adoucie par rapport aux recommandations de la Commission mais qui demeure tout de même assez lourde à gérer.

A l'origine, la proposition de la Commission visait le « zéro rejet » pour toutes les espèces. Au terme d'un long processus de négociation, le Conseil et le Parlement ont fini par adopter une réglementation moins stricte que celle proposée par la Commission mais qui reste contraignante, notamment pour les flottilles chalutières démersales.

L'obligation de débarquer concerne aujourd'hui exclusivement les espèces soumises à quotas*. Les captures de ces espèces doivent être enregistrées et sont décomptées des quotas.
Dans chaque zone de pêche des *Pêcheurs de Bretagne* (mer Celtique, golfe de Gascogne), un calendrier de mise en place des obligations de débarquement des rejets est élaboré. Il s'échelonne entre 2016 et 2019 (voir calendrier d'application par espèces page suivante).

Des exemptions sont toutefois prévues pour différents cas précis :

→ Espèces dont la capture est interdite (pocheteau gris, raie brunette).
Il est nécessaire de vérifier que les espèces pour lesquels un TAC zéro est fixé peuvent être également considérées : aiguillat, requin taupe.
→ Espèces à fort taux de survie, en tenant compte de l'engin, des pratiques de pêches et de l'écosystème.
→ Captures réalisées dans le cadre de l'exemption de minimis.

Précisions : l'exemption de minimis permet de ne pas débarquer et de ne pas décompter des quotas un pourcentage des captures annuelles totales des espèces concernées par l'interdiction de rejet. Ce pourcentage est d'abord fixé à 7% les deux premières années d'application de l'obligation du débarquement, puis à 6% les deux années suivantes et enfin à 5 % à partir de la cinquième année.

Cette exemption peut s'appliquer :

→ Lorsqu'il est avéré scientifiquement qu'une augmentation de sélectivité est très difficile à atteindre.
→ Pour ne pas engendrer des coûts disproportionnés de traitement de captures indésirées (fixation d'un pourcentage maximal par rapport aux captures annuelles de l'engin).

Des tailles minimales de conservation peuvent être mises en place :

→ Pour les espèces sous quotas : les captures sous-tailles sont débarquées, décomptées des quotas et vendues pour une destination autre que la consommation humaine.
→ Pour les espèces hors quotas : les captures sous-tailles sont rejetées.

Toutes les règles de mises en application de l'interdiction de rejet doivent être définies précisément dans des plans de gestion globaux ou dans des plans « rejet » spécifique. L'OP *Les Pêcheurs de Bretagne* a du pain sur la planche pour aider à définir des plans de gestion équilibrés.

*** Listes des espèces sous-quotas :** anchois, baudroie, brosme, cabillaud, cardine, chinchards, dorade rose, églefin, flétan noir, germon, grande argentine, grenadier, hareng, langoustine, lieu jaune, lieu noir, lingue bleue, lingue franche, maquereau, merlan, merlan bleu, merlu, phycis de fond, plie, raies, sabre, sanglier, sébaste, sprat, sole, thon rouge. Et potentiellement à l'avenir : bar et rouget barbet.

Les Pêcheurs de Bretagne

LA LETTRE

REPÉRES...

Des aires marines protégées au large de l'Ecosse

Le gouvernement écossais souhaite créer plusieurs Aires marines protégées (AMP) dans la zone située au-delà des 12 milles. Dans ce but, il a lancé une très grande consultation sur la gestion de leur zone maritime qui est actuellement en cours.

Afin d'être actifs et force de proposition lors de cette consultation, l'Organisation de producteurs (OP) *Les Pêcheurs de Bretagne* et le Comité Régional des pêches et des élevages marins de Bretagne (CRPMEM) ont réalisé une étude sur la mise en place des AMP dans les eaux écossaises et les activités des bateaux bretons qui y sont associées.

Les données VALPENA récoltées par les comités bretons associées aux données de production de l'OP *Les Pêcheurs de Bretagne* permettent de quantifier et de qualifier l'activité des flottilles bretonnes sur les zones de projets d'AMP dans les eaux écossaises. L'objectif étant dans un premier temps de mieux connaitre l'activité de ces flottilles et dans un second temps d'identifier plus précisément les enjeux que représenteraient des interdictions de pêche dans chacune des zones proposées.

Le rapport est en cours de finalisation et les discussions avec le Marine Scotland sont constructives. Le vendredi 27 septembre 2013, *Les Pêcheurs de Bretagne* avec le CRPMEM Bretagne ont pu présenter au gouvernement écossais l'activité des bateaux dans ces zones. La discussion a été très constructive. Les représentants du gouvernement écossais se sont montrés intéressés par les données présentées et des échanges très concrets ont pu être initiés quant à la gestion de ces zones. En effet, des désignations sont possibles avec une gestion adaptée en fonction des zones à l'intérieur de chaque AMP. Le travail de recherche de solution et de compromis débute. Les pêcheurs français vont donc répondre à cette consultation en espérant trouver un compromis qui leur permettra de continuer à travailler dans ces AMP en respectant les enjeux environnementaux.

Avis scientifiques, de quoi parle-t-on ?

Les TAC sont établis scientifiquement sur la base d'estimation de la ressource et de son exploitation. Mais aussi par rapport à des objectifs à atteindre... Entre principe de précaution et rendement maximal durable, le curseur est bien mouvant. Exemples.

Pour définir les quantités qui peuvent être prélevées sur un stock (TAC ou Total admissible de capture), les scientifiques utilisent deux indicateurs : la mortalité par pêche (taux d'exploitation) et la biomasse des reproducteurs (capacité de la ressource à se reproduire). Ces indicateurs sont ensuite mis en perspective en fonction de deux objectifs possibles : le seuil de précaution (PA - voir lexique) qui permet d'exploiter un stock de manière durable ou le seuil de rendement maximal (RMD/MSY en anglais), plus ambitieux, qui correspond à la plus grande quantité de biomasse que l'on peut extraire continument dans un stock sans en altérer le renouvellement. La mortalité par pêche préconisée dans l'avis scientifique dépend donc de l'objectif PA et/ou RMD.

Quelques exemples d'espèces importantes pour *Les Pêcheurs de Bretagne* :

SOLE GG : avis – 20% mais ça ne veut pas dire que le stock va mal.

La biomasse de 2013 est supérieure à la biomasse du seuil de précaution et l'effort de pêche légèrement supérieur à l'effort de précaution. Le stock est donc exploité de manière durable avec un effort de pêche légèrement trop élevé (1,1 fois).
Cependant, l'avis scientifique se base non pas sur le seuil de précaution mais sur le RMD et ce dès 2015. Par rapport à cet objectif, l'effort de pêche est 1,8 fois trop élevé donc il est nécessaire de le réduire de manière conséquente d'où une proposition de TAC réduit de 20%.
La nouvelle PCP repousse l'atteinte de cet objectif à 2020, des mesures plus graduée pourraient donc être appropriées pour concilier respect du RMD et rentabilité économique des flottilles.

LANGOUSTINE : un avis qui indique le manque de connaissance et de données malgré des biomasses qui augmentent.

Le CIEM ne donne pas une évaluation quantifiée de l'état de ce stock et les objectifs de gestion ne sont pas clairement définis (niveaux de PA et de RMD). L'avis considère donc une approche de précaution en appliquant une baisse forfaitaire de 20 % malgré les tendances qui indiquent une augmentation de la biomasse.

MERLU : stock au RMD et forte augmentation de la biomasse.

Le stock se porte très bien et a déjà atteint l'objectif RMD. Même si les causes du rétablissement rapide de ce stock sont difficilement quantifiables, les efforts des navires français pour améliorer la sélectivité de leurs engins et limiter les captures de juvéniles y ont surement fortement contribué. L'effort de pêche pourrait donc être augmenté (+49%). La problématique de gestion se place donc plus en termes de marché, la valorisation de ce produit étant déjà difficile.

ÉGLEFIN : un avis indiquant une très forte baisse du TAC mais ce n'est pas que le stock va mal, c'est qu'il est très fluctuant.

Les variations de biomasse d'églefin sont très importantes d'une année sur l'autre et la forte abondance des dernières années est essentiellement la conséquence d'un très haut niveau de recrutement (nombre de jeunes poissons). La contrainte du RMD et la volonté de maintenir la pression de pêche actuelle conduit à de fortes variations du TAC (baisse de 75 % suggérée pour 2014). Ce type de stock et la gestion annuelle créent un manque de visibilité pour l'exploitation des pêcheurs car les possibilités de pêche varient fortement d'une année sur l'autre.

LEXIQUE :
La mortalité par pêche (F)
La Biomasse de reproducteur (B)
Le seuil de précaution (PA) : On considère qu'un stock est exploité de manière durable lorsque la biomasse des reproducteurs est supérieure à Bpa et le taux de mortalité par pêche est inférieur à Fpa
Le seuil de rendement maximal durable (RMD/MSY en anglais) : Lorsqu'un stock est exploité en prélevant la plus grande quantité que l'on peut continûment, il est exploité au RMD.

Projets d'amélioration de la sélectivité des chalutiers

La question de la réduction progressive des rejets pour les espèces sous quotas pèse fortement sur la réforme de la Politique commune de la pêche (PCP) actuellement en discussion.

Si le texte final de la PCP impose à terme de débarquer une grande partie des prises, dont l'essentiel ne serait pas commercialisable dans le circuit classique, les marins-pêcheurs risquent de voir leur modèle économique menacé. Les pêcheries chalutières multi-spécifiques sont très concernées par cette interdiction.
Pour ne pas être obligé de ramener les captures non désirées à terre et atteindre les objectifs de la nouvelle PCP tout en maintenant l'approvisionnement alimentaire, il est nécessaire de « trier sur le fond plutôt que sur le pont » en améliorant la sélectivité des engins de pêche.

...évaluer l'impact des différents dispositifs...

Partant de ce principe, l'Organisation de producteurs, *Les Pêcheurs de Bretagne* (LPDB) en partenariat avec l'IFREMER, lance un programme d'amélioration de la sélectivité financé par France Filière Pêche sur près de 200 chalutiers de mer Celtique et Manche Ouest. Les dispositifs choisis seront testés durant un an par 20 navires adhérents de LPDB. Pour l'analyse, les données collectées sont saisies dans une base de données par l'OP. L'interprétation des données doit permettre d'évaluer l'impact des différents dispositifs sur les taux de rejet des différentes espèces mais aussi les contraintes techniques liées à l'utilisation des dispositifs et leurs impacts économiques.

Dans le golfe de Gascogne, le travail s'engage également. Le projet est porté par l'AGLIA en partenariat avec l'IFREMER, le CNPMEM et le CCR Sud. Il est financé par France Filière Pêche ainsi que par les Régions de la façade Atlantique. Ce programme dans lequel *Les Pêcheurs de Bretagne* s'investit portera sur l'amélioration de la sélectivité et la diminution des rejets dans le golfe de Gascogne pour les chalutiers de fonds, les chalutiers pélagiques, les fileyeurs et les senneurs danois soit plus de 1 100 navires.

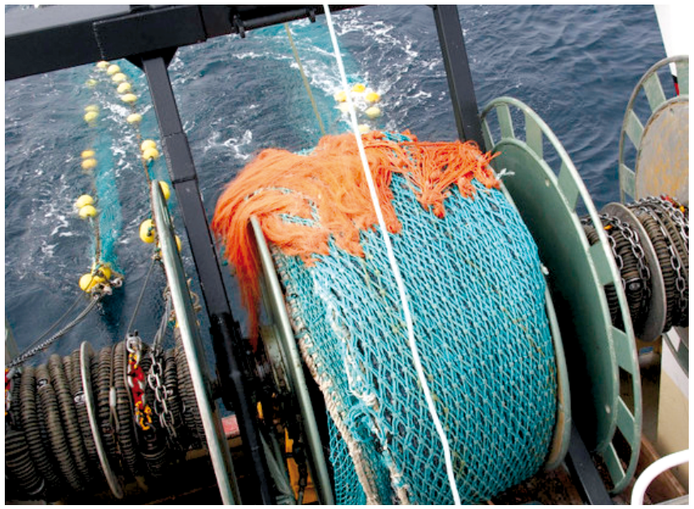

BRÈVES...

Renouvellement du label « pêche durable » pour la bolinche

La pêcherie de sardine à la bolinche de Bretagne sud obtient le maintien de son label «pêche durable». Technique de pêche utilisée pour la capture de sardines et d'anchois, la pêche de la sardine à la bolinche par les bolincheurs de Bretagne a reçu cet été le renouvellement de son écolabel MSC (Marine Stewardship Council).
Cette année à nouveau, les scientifiques ont vérifié que la pêcherie respectait les règles de pêche durable, soit un stock en bonne santé, peu d'impact sur l'environnement et un encadrement par des règles de gestion.
Ce label commence à être connu et demandé en France et à l'étranger.

Salon ITech Mer du 16 au 18 octobre

L'édition du salon 2013 sera en grande partie consacrée à l'avenir de la profession et notamment à la pêche durable et à la sélectivité.

Thème des conférences :

• Mercredi 16 octobre :
11h>12h30 : Les métiers de la navale
13h30>17h : Institut Maritime de Prévention, 7ème rencontre sur la sécurité maritime

• Jeudi 17 octobre :
10h>12h30 : Pôle Mer Bretagne, Séance plénière (Actus, appels à projet : navire du futur, sélectivité, traçabilité, rejets...)
13h30>17h : CRPMEM, restitution des travaux 2013
15h30>17h : France Pêche Durable, les économies d'énergie

• Vendredi 18 octobre :
10h>12h30 : Institut Maritime de Prévention (sur invitation)
10h30>12h : M. Rambaud, PCP (Commission Européenne, DG MARE)
13h30>16h30 : Valorisation des produits de la mer (Grande salle)

Les rejets : le calendrier

Dans les zones de pêche des Pêcheurs de Bretagne (mer Celtique, mer du Nord, golfe de Gascogne...), chaque pêcherie est soumise à une réglementation spécifique.

2015	De 2016 à 2019	2019
Pêcheries de petits pélagiques : maquereau, chinchard, anchois, sprat... **Pêcheries de grands pélagiques :** thon rouge, espadon, germon...	**Pêcheries ciblant :** cabillaud, églefin, merlan, lieu noir, langoustine, sole, plis, merlu	**Toutes les autres espèces**

Portrait

Le père, la mer, le fils...

Chez les Josso, on est marin-pêcheur de père en fils. C'est comme ça ! Mais pour gagner leur vie, ils ont décidé d'adopter un modèle économique le plus épuré possible. Les chalutiers Libellule et Laborieux IV quittent donc Piriac-sur-Mer avec un seul homme à bord. Dangereux mais nécessaire...

Ils ne sont plus que six à Piriac-sur-Mer contre 25 en 1976. Au fil des ans, les pêcheurs du cru ont cédé la place aux plaisanciers. Les bouleversements du secteur de la pêche sont bien visibles dans les ports mais aussi à bord. « *Je travaille seul depuis 21 ans*, explique Didier Josso, patron du *Libellule. Avec un matelot, c'est trop de charges et il faut travailler au moins deux jours de plus pour tirer juste le salaire minimum. C'est plus dangereux mais j'ai quand même l'avantage de pouvoir prendre mes week-ends.* » En vérité, il prépare sa semaine dès qu'il a une heure de libre... Mais quand il travaillait avec son père, la vie de famille était réduite à sa plus simple expression. Le bateau ne s'arrêtait que quinze jours dans l'année et, souvent, il fallait refaire la peinture. « *Aujourd'hui, même si le rythme de travail n'est plus le même, il est important de savoir tout faire*, confie-t-il. *J'ai réparé moi-même mes panneaux et, je continue à faire mes chaluts, sinon c'est très très cher... C'est ce qui me permet de garder la tête hors de l'eau.* » Le marin ne compte pas son temps. Son corps ne manque d'ailleurs jamais une occasion de lui rappeler.

Prudent, Didier a installé une ligne de vie sur son « *bon petit bateau* ». Une astuce simple et efficace dont il a aussi doté le chalutier de son fils. Cédric Josso, 24 ans, s'est lui aussi mis à son compte en novembre 2012. Une orientation qui n'a surpris personne. « *Je faisais déjà les saisons d'été à 15 ans et puis j'ai embarqué sur de gros bateaux à La Turballe*, se souvient-il. *Mais c'était pas mon truc, la mentalité, l'absence de vie de famille, les salaires pas à la hauteur des efforts... Je suis alors passé par le BTP mais je me suis vite aperçu que ce n'est pas ce que je veux faire. Je veux être pêcheur !* » Diplômé du lycée maritime d'Etel, il est aujourd'hui à la barre du Laborieux IV depuis un an. « *On dit que c'est la première année la plus difficile. Comme c'est une année minable, je me dis que c'est bon pour la suite*, ironise-t-il. » La saison et les quotas de la civelle et la coquille Saint-Jacques ne lui ont pas permis de partir du bon pied cette année. Il ne s'en inquiète pas... à la différence de son père. « *Moi, je vis plus au jour le jour*, avoue-t-il. *Lui, il angoisse pour moi. Pourtant il m'a toujours encouragé tout en me mettant en garde. De toute manière, maintenant, c'est à moi de me débrouiller.* » Cédric est conscient des dangers de la pêche en solitaire. Mais c'est une condition essentielle pour conserver une vie équilibrée. Le jeune pratique la chasse comme son père joue avec l'informatique, avec passion. Chez les Josso, la vie en mer ne peut être belle qu'avec de solides attaches à terre...

> *...On dit que c'est la première année la plus difficile*
> Cédric Josso

> *Je travaille seul depuis 21 ans*
> Didier Josso

La lettre d'information des Pêcheurs de Bretagne . Octobre 2013 . N° 2

Directeur de Publication : Jacques Pichon. Comité de rédaction : Nolwenn Gace-Rimaud, Yves Foëzon.
Conception, rédaction et mise en page : Décrocher la Une et le Bureau des Graphistes, Mathilde Desgré.
Cette lettre est téléchargeable sur le site internet **www.lespecheursdebretagne.eu**
Contact Presse : Agence Albine&co ▪ 7 Rue de Surène 75008 Paris ▪ Tél : 01 58 18 35 25 ▪ Fax : 01 58 18 35 29
Mélanie Coquelin & Agnieszka Rochowicz ▪ m.coquelin@albineco.com ▪ a.rochowicz@albineco.com

CONTACTS

QUIMPER
Tel.+33(0) 2 98 10 11 11 ▪ Fax.+33(0) 2 98 10 36 10
Espace trois rivières ▪ Créach Gwen
BP 61225 ▪ 29102 Quimper

LORIENT
Tel.+33(0) 2 97 37 31 11 ▪ Fax.+33(0) 2 97 37 78 42
6, rue Alphonse Rio ▪ 56323 Lorient cedex

LE GUILVINEC
Tel.+33(0) 2 98 58 02 11 ▪ Fax.+33(0) 2 98 58 90 11
Terre plein du port ▪ 29730 Le Guilvinec
op@pecheursdebretagne.eu